

FORMATION VIRTUALISATION : RÉUSSIR UN PROJET D'INFRASTRUCTURE VIRTUELLE

La formation Réussir un projet de virtualisation sur 3 jours vous rendra opérationnel en matière de virtualisation de systèmes. Cette formation vous apportera une vue d'ensemble concernant les concepts, enjeux et limites de la virtualisation afin de vous inculquer les pratiques et étapes clés dans la réalisation d'un projet. Vous aurez également une vision globale du panorama d'outils de virtualisation offerts par le marché

PROGRAMME

1/ La virtualisation : Introduction générale

- Appréhender les principes clés de la virtualisation
- Vue d'ensemble de l'historique de la virtualisation

2/ La virtualisation et son impact sur le SI et les coûts

- Influence de la virtualisation sur le matériel
- Les répercussions sur le réseau
- L'influence sur les opérations de maintenance
- Les répercussions sur le PRA : Plan de Reprise d'Activités
- Les conséquences sur les coûts : ROI, TCO...
- Effectuer un calcul de dimensionnement

3/ Savoir piloter un projet de virtualisation

- Virtualiser des Systèmes d'Exploitation Client
- Virtualiser des Systèmes d'Exploitation Serveur
- Virtualiser le Poste Client
- Virtualiser les Logiciels

4/ Vue d'ensemble de l'offre du marché en termes de virtualisation

- VMware : concept, atouts et limites
- Microsoft Hyper-V : concept, atouts et limites
- Citrix : concept, atouts et limites
- Xen et paravirtualisation : concept, atouts et limites
- Oracle VM et VirtualBox : concept, atouts et limites
- Solaris et ses Containers : concept, atouts et limites

5/ Appréhender la virtualisation du stockage

- Virtualiser le Disque de Stockage : SAN et NAS
- Appréhender la virtualisation du côté des techniciens
- Les concepts d'archivage et de cycle de vie de l'information (ILM)

6/ Connaître les solutions d'administration et de supervision

- Hyperviseur : appréhender la plate-forme de virtualisation
- Virtualiser pour administrer les serveurs de façon simplifiée
- Appréhender les outils particuliers de VMWare : VirtualBox Virtual PC...
- Centraliser l'administration et les outils aidant à administrer

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2190 euros

3 jours

MG730

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houily au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Connaître les principes et stratégies phares de virtualisation
- Mesurer les atouts et limites de la virtualisation
- Appréhender et différencier l'ensemble des solutions du marché
- Maîtriser l'implémentation d'infrastructures virtuelles
- Déterminer l'éligibilité des ressources à virtualiser
- Savoir franchir avec succès l'ensemble des étapes du projet de virtualisation

PRE-REQUIS

- Avoir des notions concernant serveurs, réseaux, sauvegarde et stockage

PUBLIC CONCERNE

- Collaborateurs du SI
- Managers du SI

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

10/05/2021, 02/11/2021,

Paris

10/05/2021, 02/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

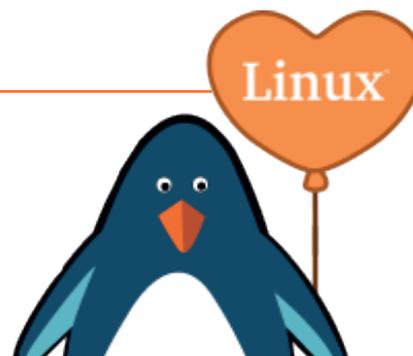
AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



7/ Visualiser les limites de la virtualisation

- Savoir ce qui est virtualisable
- Connaître les outils qui ne sont pas virtualisables
- Synchronisations et Horodatages : comprendre les concepts

8/ Réussir son projet de virtualisation : Exemples de réussites

- Exemples de réussites en Virtualisation
- Savoir basculer un serveur Physique vers la Virtualisation
- Appréhender les environnements de tests et production
- Faire la distinction entre les réseaux SAN et NAS
- Faire un choix d'architecture

9/ Conclure sur la virtualisation : aller plus loin

- Virtualiser sur le long terme : les évolutions (Cloud...)
- Concevoir la Virtualisation en tant qu'aide à l'économie d'énergie
- Virtualiser le poste de travail

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

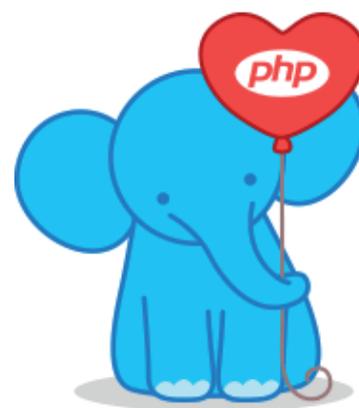
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75